

EUROPE – Coexistence et traçabilité

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/05/2005

La Commission européenne a lancé un programme sur la CO-EXistence et la TRAçabilité des filières OGM et non-OGM (COEXTRA) et l'a doté d'un budget de 13,5 millions d'euro sur une période de quatre ans. Les axes de travail sont la co-existence entre cultures et filières OGM et non OGM (conventionnelle ou biologique) en développant des outils et méthodes de gestion des cultures et des récoltes des champs jusqu'aux produits finaux ; la traçabilité des OGM et produits dérivés avec la proposition de méthodes d'échantillonnage et des outils de détection d'OGM ; l'élaboration de nouvelles techniques pour détecter les OGM non encore autorisés ; et l'information des opérateurs en proposant une structuration de l'information et une gestion du flux d'information pour assurer une traçabilité documentaire permettant d'aboutir à un étiquetage fiable des produits. L'objectif est de préserver le choix des acteurs à chaque étape de toutes les filières. Le consortium d'acteurs regroupe différents laboratoires de recherche. Plusieurs entreprises, impliquées dans la détection des OGM seront parties prenantes, tout comme les consommateurs qui seront impliqués dans le projet dès les premières étapes à travers des espaces de dialogue, des forums, des enquêtes qualitatives. Les résultats de Co-Extra seront disponibles pour le public sur le site web et diffusés grâce à un bulletin électronique. La France est mobilisée via l'INRA, coordinatrice du projet (huit unités de recherche et plus d'une vingtaine de scientifiques impliqués). L'INRA recevra 1,4 million d'euro de subvention communautaire et abondera ce programme avec 1,3 million d'euro.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/europe-coexistence-et-tracabilite/